



Noix

N°10
11/09/2020



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Nouvelle-Aquitaine
sandra.chatufaud@fredon-na.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents
Blancs 87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Noix N°10
du 08/09/20 »*



Bulletin disponible sur les sites :

bsv.na.chambagri.fr ; www.mp.chambagri.fr

et le site de la DRAAF

draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :

Formulaire d'abonnement au BSV

Ce qu'il faut retenir

- **Récolte** : A partir du 10/09 pour les variétés précoces et fin septembre pour les autres variétés.
- **Mouche du brou** : Fin du vol. Marquer les arbres et/ou zones contaminées.
- **Carpocapse** : Fin des périodes à risque.
- **Anthraxoses** : Dès la fin de la récolte, broyer les feuilles et les fruits.

Récolte

Les noix sont arrivées à maturité lorsque :

- ✚ Les cloisons médianes sont totalement brunes ;
- ✚ Les cerneaux se détachent correctement de la coque.

Même si la récolte a débuté la semaine dernière en secteurs très précoces, celle-ci démarrera à partir du 25/09 dans l'ensemble des secteurs géographiques quelles que soient les variétés.

La maturité est en avance sur toutes les variétés et la récolte est annoncée avec 8-15 jours d'avance cette année. Des variétés précoces (Serr et Ferbel) peuvent être récoltées dès cette semaine.

Les prochaines conditions climatiques (chaleur et pluie) seront déterminantes pour la date de récolte des autres variétés.

Mesures prophylactiques

Il est conseillé de réaliser un broyage avant récolte pour éliminer les noix ayant chutées précocement, principalement à cause de dégâts de carpocapse, bactériose et anthracoses. Cette action permettra de diminuer l'inoculum pour la campagne 2021 et ainsi de préserver la qualité de la récolte à venir.

Ravageurs

- **Mouche du brou (*Rhagoletis completa*)**

Observations du réseau

On note des parcelles contaminées majoritairement avec des dégâts de niveaux faibles.



Jeune stade larvaire

Crédit Photo : FREDON N-A



Dernier stade larvaire de la mouche du brou

Crédit photo : E. Tranchand, Creysse

Selon les observations communiquées par des producteurs volontaires pour observer chaque semaine leur(s) piège(s) et par le groupe technique noix du sud-ouest, on note la présence de la mouche du brou dans 107 communes dont **9 communes sont contaminées pour la 1^{ère} fois**

période de 1 ^{ère} capture	département	commune	année 1 ^{ère} contamination
du 22 au 28/06	24	LAMOTHE MONTRAVEL	2015
du 29/06 au 5/07	16	POULLIGNAC	2016
	16	SALLES LAVALETTE	2013
	24	BOUTEILLES SAINT SEBASTIEN	2016
	24	CONNE DE LABARDE	2016
	24	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	2015
	24	PORT STE FOY ET PONCHAPT	2015

suite 1 ^{ère} capture du 29/06 au 5/07	24	RIBAGNAC	2015
	24	ST AVIT SENIEUR	2017
	24	ST LEON SUR L'ISLE	2017
	46	Douelle	2010
	47	AURADOU	2010
du 6 au 12/07	16	BARDENAC	2016
	16	ETRIAC	2016
	16	LAPRADE	2016
	16	MAINZAC	2017
	16	PILLAC	2014
	16	PLASSAC ROUFFIAC	2018
	16	STE SOULINE	2020
	16	YVIERS	2018
	19	AYEN	2017
	19	NESPOULS	2019
	24	ALLES SUR DORDOGNE	2012
	24	BELVES	2014
	24	CASTELS ET BEZENAC	2018
	24	DOMME	2015
	24	LA BOISSIERE D'ANS	2016
	24	LA ROQUE GAGEAC	2013
	24	LIMEUIL	2016
	24	ST CYPRIEN	2015
	24	ST JORY LES BLOUX	2020
	24	STE FOY DE BELVES	2017
	24	STE MONDANE	2014
	24	VITRAC	2015
	33	MARGUERON	2015
47	PENNE-D'AGENAIS	2010	
du 13 au 19/07	16	MONTBOYER	2019
	16	ST MARTIAL	2015
	24	BEAUMONTOIS EN PERIGORD	2015
	24	CAMPAGNE	2016
	24	CENAC ET ST-JULIEN	2013
	24	CHAPDEUIL	2017
	24	COUX ET BIGAROQUE	2012
	24	GRANGES	2016
	24	LE BUGUE	2016
	24	LISLE	2015
	24	MARNAC	2016
	24	PAULIN	2016
	24	PRATS DU PERIGORD	2011
	24	ST CREPIN ET CARLUCET	2015
	24	ST MARTIAL DE NABIRAT	2015
	24	ST PARDOUX DE DRÔNE	2015
	24	ST PIERRE DE CHIGNAC	2015
	24	ST SEURIN DE PRATS	2012
24	VIEUX MAREUIL	2020	
du 20 au 26/07	19	SADROC	2020
	24	CALVIAC EN PERIGORD	2016

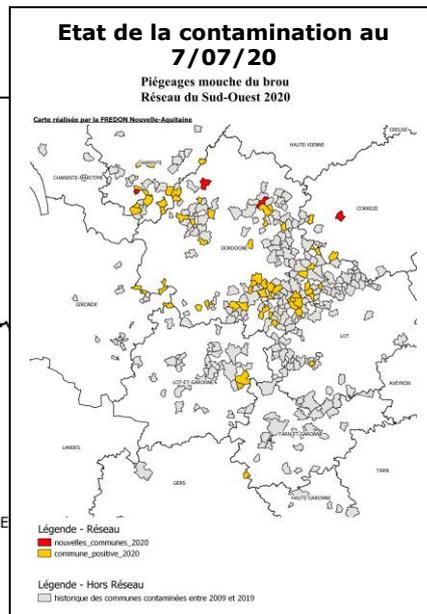
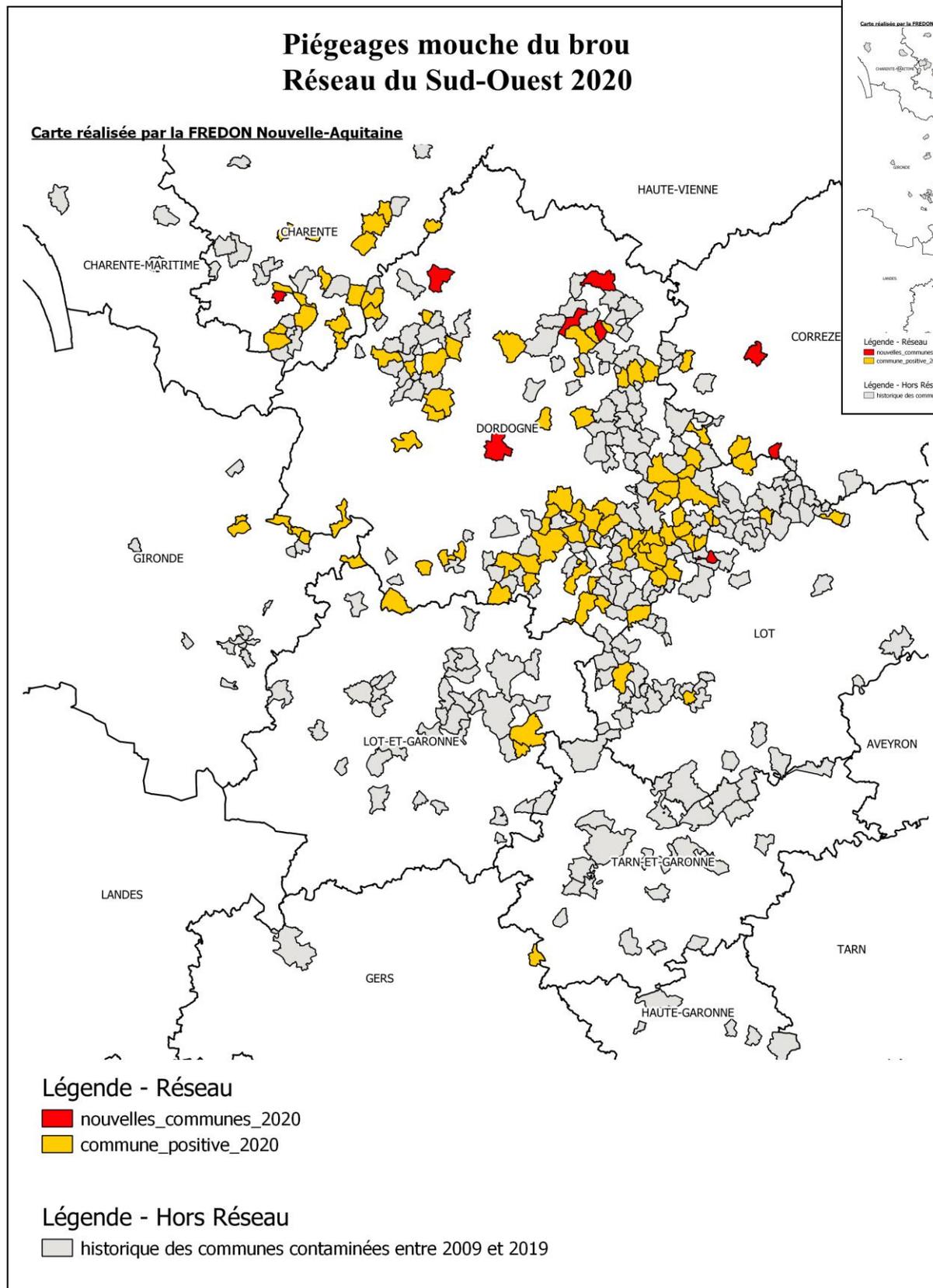
	24	CAZOULES	2017
	24	CHAVAGNAC	2017
	24	COULAURES	2015
	24	PEYRILLAC ET MILLAC	2015
	24	PRATS DE CARLUX	2016
	24	RIBERAC	2013
	24	SORGES	2015
	81	FAUCH	2010
Du 27 au 29/07	19	LIGNEYRAC	2020
	24	EYMET	2016
	24	NABIRAT	2013
	24	ST PANTALY D'EXCIDEUIL	2015
	24	VERGT	2020
	46	CRESENSAC	2015
	46	CREYSSE	2014
	46	MARMINIAC	2011
	46	PUY L'EVEQUE	2012
	46	ROUFFILHAC	2020
Du 3 au 9/08	16	DIGNAC	2016
	16	MAGNAC LAVALETTE VILLARS	2017
	16	MONTMOREAU ST CYBARD	2018
	16	SERS	2018
	24	AGONAC	2017
	24	BADEFOLS D'ANS	2019
	24	CARSAC AILLAC	2015
	24	CASTELNAUD LA CHAPELLE	2016
	24	EXCIDEUIL	2019
	24	FOSSEMAGNE	2015
	24	JAYAC	2017
	24	LE BUISSON DE CADOUIN	2015
	24	MAZEYROLLES	2012
	24	MEYRALS	2017
	24	NAILHAC	2018
	24	PROISSANS	2013
	24	SALIGNAC EYVIGUES	2016
	24	SARRAZAC	2020
	24	SOURZAC	2018
	24	ST ASTIER	2015
	24	ST AUBIN DE LANQUAIS	2015
	24	ST GENIES	2015
	24	ST MARTIAL D'ALBAREDE	2020
	24	STE CROIX	2012
	24	STE SABINE BORN	2018
	24	TOCANE ST APRE	2018
	24	VEZAC	2016
	33	PESSAC SUR DORDOGNE	2012
	33	ST PEY D'ARMENS	2018
	33	STE TERRE	2017
46	PRUDHOMAT	2015	
Du 31/08 au 6/09	24	ARCHIGNAC	2018

Evaluation du risque :

Fin de la période de risque.

La période actuelle est un moment opportun pour marquer les arbres et/ou zones contaminées par la mouche du brou afin de bien positionner le ou les pièges en 2021.

Etat de la contamination au 8 septembre 2020

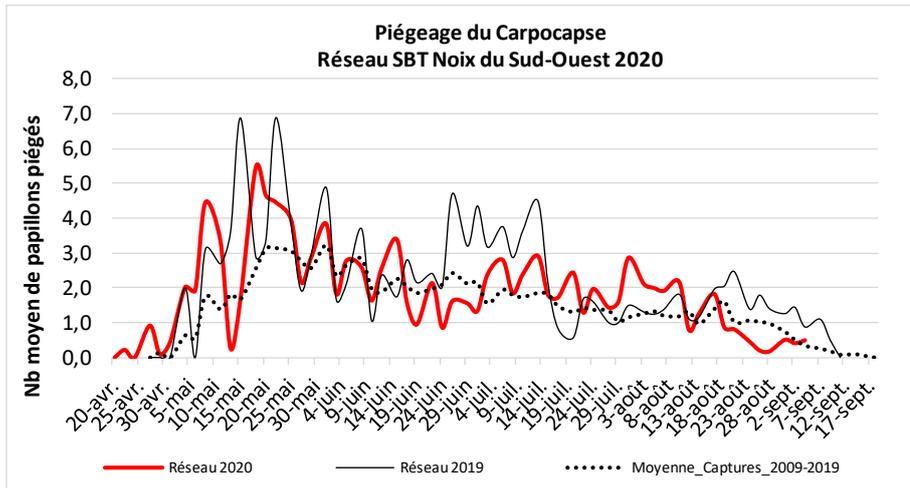


- **Carpocapse (*Cydia pomonella*)**

Observations du réseau

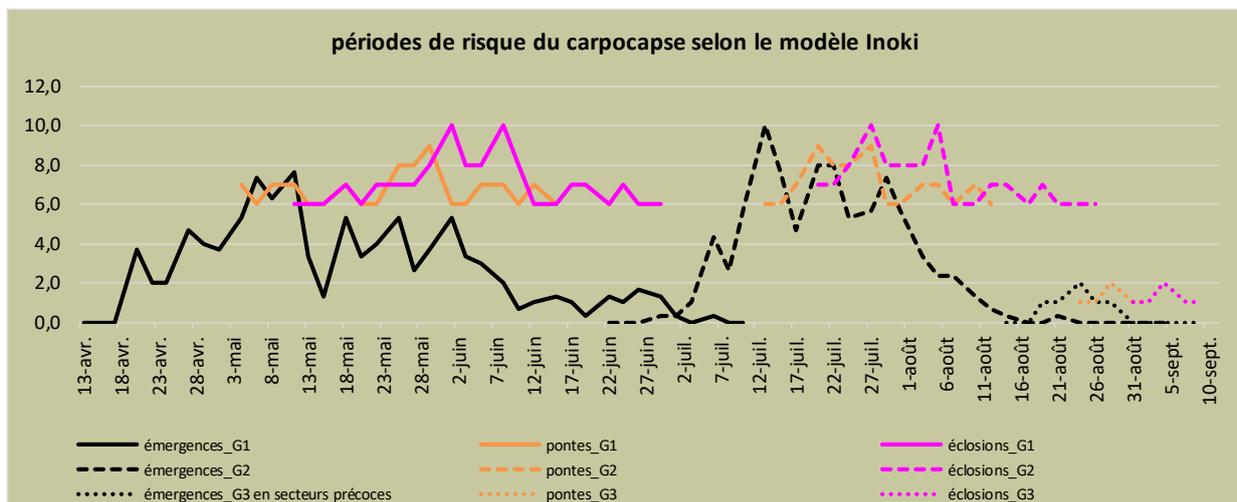
Les données du réseau de piégeage montrent que le niveau de captures des papillons du 2nd vol est resté significatif de début juillet au 10 août. **On note quelques captures fin août début septembre marquant probablement la présence d'un 3^{ème} vol** ; celles-ci sont surtout constatées dans les vergers en secteurs précoces (sud Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Gers, Tarn...) mais également dans une moindre mesure en Corrèze.

En vergers, on constate des dégâts sur de nombreuses parcelles, parfois avec des niveaux importants.



Dégât du carpacapse
Photo : FREDON N-A

Données du modèle Inoki :



Evaluation du risque :

Fin des périodes de risque élevé des pontes et des éclosions.

Si vous avez installé des bandes pièges dans vos parcelles en cours de saison, leur retrait peut être envisagé et ainsi que le dénombrement des larves de carpacapse présentes. La présence de plus d'une larve en moyenne par bande est l'indice d'une population potentiellement importante pour l'année suivante.

Maladies

- **Anthracoses (*Gnomonia leptospyla* et *Colletotrichum*)**

Mesures prophylactiques

La période actuelle peut être mise à profit pour repérer les parcelles les plus atteintes. Celles-ci devront faire l'objet de soins particuliers tels que le broyage des feuilles et des fruits, dès la fin de la récolte et à la chute totale des feuilles, en fin d'automne - début d'hiver. Ceci permettra de réduire significativement l'inoculum pour la campagne 2021.

BILAN PHYTOSANITAIRE A LA RECOLTE

Lors de la récolte, la réalisation d'un point sur l'état sanitaire des vergers permet d'acquérir des éléments techniques pour gérer les parcelles l'année suivante.

Sur 10 arbres, contrôler 100 fruits par arbre pris au hasard : noter la présence éventuelle des parasites (carpocapse, mouche du brou, cochenilles, acariens rouges, pucerons, bactériose, anthracnose,...) et estimer le pourcentage d'attaque dû à chacun.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Noix sont les suivantes : FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / CAPEL / SOVECOPE / VALCAUSSE / UNICOQUE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier et technique de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".